



VILLE D'ESCAUDAIN

----- COMPTÉ –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 15 DECEMBRE 2015 à 18 H 15

(Convocation en date du 9 Décembre 2015)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, BENAMARA Ali, BREEM Hervé, DHENAIN Laëticia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membre excusé : Mme DESRAY Corinne.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme TRIUX Annick donne pouvoir à Mme PLAYE Maryse ; Mme MOREAU Pascale donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mme DHENAIN Laëticia, Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine ; M. CAULIEZ Claude donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine ; Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël.

Membre absent : 0

Secrétaire de séance : Mme SCHUTT Sylvie.

Délibération n° 01/08/2015 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 Novembre 2015

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Novembre 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/08/2015 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux permanents comme suit :

- ✓ Au 1^{er} janvier 2016
 - Création des postes suivants :
 - Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Attaché à temps complet
 - Assistant en enseignement artistique principal 2^{ème} classe (3 H 30 hebdomadaires)
 - Suppression des postes suivants :
 - Adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet
 - Assistant en enseignement artistique principal 1^{ère} classe (4 H 30 hebdomadaires)
- ✓ Au 1^{er} Février 2016
 - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 03/082015 - Personnel communal – Détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le Conseil Municipal décide de soumettre l'ensemble des agents titulaires à la procédure **d'évaluation selon les critères suivants :**

➤ **Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs**

L'évaluation des résultats et objectifs est appréciée sur une échelle de 4 niveaux : sans objet, non atteint, partiellement atteint, atteint.

➤ **Les compétences techniques et professionnelles et les acquis de l'expérience professionnelle**

L'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier est appréciée sur une échelle de 4 niveaux : initié, pratique, maîtrise, expert.

➤ **La manière de servir et les qualités relationnelles**

Elles sont appréciées sur la base des aptitudes de l'agent et évaluées sur une échelle de 3 niveaux : inférieur aux attentes/ou à améliorer, conforme aux attentes, supérieur aux attentes.

➤ **La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur**

Chacune de ces capacités sera évaluée selon 3 critères : à développer/ou à acquérir, maîtrise, excellente maîtrise.

Il précise que les résultats de l'évaluation professionnelle seront pris en considération dans l'attribution du régime indemnitaire de l'agent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 04/08/2015 - Proposition d'acquisition des terrains cadastrés AL n°s 135, 369 et 370 situés rue Jean Crombez et Pintiau et AL n°s 364 et 366 situés rue Jules Pétilion, dans le cadre du dépôt des Déclarations d'Intention d'Aliéner – Avis du Conseil.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées AL n°s 364 et 366 objet de la DIA n° 059 205 15 00089 et AL n°s 135, 369 et 370 objet de la DIA n° 059 205 15 00088 afin de pouvoir travailler sur la restructuration de la Cité Cail. L'acquisition pour un prix global de 60.000 €, frais d'acte en sus, sera réalisée sur les crédits réservés pour l'acquisition de parcelles rue Blanqui qui ne sera pas réalisée au 31 décembre 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 05/08/2015 - Espace cinéraire – Tarif des cases de columbarium n°2, nouvel espace cinéraire, et concessions de caves-urnes.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs suivants :

Tarifs pour les personnes domiciliées dans la Commune	
Columbarium n°2 Trentenaire - 2 urnes	840,00€
Columbarium n°2 Cinquantenaire - 2 urnes	980,00€
Caves-urnes Trentenaires – 3 à 4 urnes	450,00€
Caves-urnes Cinquantenaire – 3 à 4 urnes	730,00€

Tarifs pour les personnes domiciliées dans une autre Commune	
Columbarium n°2 Trentenaire - 2 urnes	1 008,00€
Columbarium n°2 Cinquantenaire - 2 urnes	1 176,00€
Caves-urnes Trentenaires – 3 à 4 urnes	585,00€
Caves-urnes Cinquantenaire – 3 à 4 urnes	950,00€

Il rappelle que les concessions sont susceptibles de renouvellement ; que la vente des cases du columbarium et des caves urnes est subordonnée à l'acceptation du règlement adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2012 ; que la domiciliation du concessionnaire figurant sur le titre original sera prise en compte pour l'établissement du tarif lors du renouvellement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 06/08/2015 - Occupation du Domaine Public - Révision des droits de place pour le marché d'approvisionnement – Année 2016.

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs des droits de place à percevoir pour le marché d'approvisionnement et de fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place par mètre ou fraction de mètre linéaire à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- 0,67 euros par mètre par séance pour les commerçants non abonnés ;
- 6,60 euros par mètre par trimestre pour les commerçants abonnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 07/08/2015 - Location des garages communaux – Modification du tarif.

Le Conseil Municipal décide de porter à 27,70 € à compter du 1^{er} janvier 2016 le loyer mensuel des garages mis à disposition de particuliers, rue R Salengro et rue Degeyter (garages des anciens logements pour instituteurs des écoles Salengro maternelle et Cachin élémentaire aujourd'hui désaffectés).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 08/08/2015 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Tarification.

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2016 les participations des familles quel que soit le nombre d'enfants inscrits pour la fréquentation des différents Accueils de Loisirs Sans Hébergement Municipaux ;

ALSH Périscolaire :

<u>Quotient Familial</u>	<u>Matin 1h</u>	<u>Soir 1h30</u>
0 à 369 €	0.25 €	0.38 €
De 370 € à 499 €	0.45 €	0.68 €
De 500 € à 700 € et plus	0.60 €	0.90 €

ALSH Petites vacances scolaires :

<u>Quotient Familial</u>	<u>1h</u>	<u>17h30 soit 1 période</u>	<u>35h soit 2 périodes</u>
0 à 369 €	0.25 €	4.40 €	8.80 €
De 370 € à 499 €	0.45 €	7.90 €	15.80 €
De 500 € à 700 € et plus	0.60 €	10.50 €	21.00 €

ALSH Vacances estivales « Juillet » :

<u>Quotient Familial</u>	<u>1h</u>	<u>8h30 Soit 1 journée</u>	<u>59h30 Soit 7 jours</u>	<u>76h30 Soit 9 jours</u>	<u>85h Soit 10 jours</u>
0 à 369 €	0.25 €	2.12 €	14.84 €	19.08 €	21.20 €
De 370 € à 499 €	0.45 €	3.82 €	26.74 €	34.38 €	38.20 €
De 500 € à 700 € et plus	0.60 €	5.10 €	35.70 €	45.90 €	51.00 €

ALSH Séjours accessoires « séjour de vacances avec hébergement » :

<u>Quotient Familial</u>	<u>1h</u>	<u>10h soit 1 journée</u>
0 à 369 €	0.25 €	2.50 €
De 370 € à 499 €	0.45 €	4.50 €
De 500 € à 700 € et plus	0.60 €	6.00 €

Les quotients seront appliqués aux familles non domiciliées dans la commune sous réserve de places disponibles pour l'ensemble des équipements déclarés en ALSH.

Il décide qu'en cas de non fréquentation d'un enfant pour cas de force majeure, il pourra être procédé au remboursement des participations. La demande dûment justifiée (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation) sera examinée par Monsieur le Maire chargé de l'application de cette mesure. Cette disposition ne concerne pas l'A.L.S.H périscolaire pour lequel le paiement intervient a posteriori (sur constatation des heures de présence effectives).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09/08/2015 - Location de la salle de la Jeunesse et de la Salle Roger Salengro – Tarifications 2016.

Le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 1^{er} Janvier 2016, les tarifs de location et le montant des cautions de la salle de la Jeunesse et de la salle Roger Salengro comme suit :

	Salle de la Jeunesse	Salle Roger Salengro
Location le week-end sans les cuisines	Escaudinois : 290 € Résidents extérieurs : 510 €	X
Location le week-end avec les cuisines	Escaudinois : 580 € Résidents extérieurs : 1 020 €	Escaudinois : 360 € Résidents extérieurs : 520 €
Caution Escaudinois	300 €	200 €
Caution Extérieurs	500 €	300 €

Il ajoute que les dégradations ou casses éventuelles seront chiffrées conformément aux tarifs fixés dans l'inventaire annexé à la présente délibération et déduites de la caution du locataire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10/08/2015 - Piscine Maurice Thorez – Droits d'entrée « comités d'entreprise ».

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à compter du 15 janvier 2016, un tarif spécial comités d'entreprise et de fixer ce tarif, à compter de cette même date, à :

- Abonnement de 10 entrées (ticket jaune) par 10..... 22,00 € soit 220,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/08/2015 - Piscine Maurice Thorez – Droits d'entrée « aquagym ».

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 15 Janvier 2016, les droits d'entrée aquagym comme suit :

- Une entrée (ticket gris) 5,00 €
- Abonnement de 10 entrées (ticket mauve) 45,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12/08/2015 – Programmation Politique de la Ville 2016.

Le Conseil Municipal décide d'approuver par un accord de principe la programmation Politique de la Ville 2016 ainsi que le plan de financement ci-dessous et engage Monsieur le Maire à inscrire au budget 2016 la part Ville identifiée pour la programmation Politique de la ville 2016.

Plan de financement Programmation Politique de la ville 2016					
Porteur de projet	Intitulé de l'action	Coût total	Part. Ville	Crédits Spécifiques Politique de la ville (ETAT)	Autres Crédits
Programmation ESCAUDAIN					

<i>Cercle Laïque</i>	Créer le lien social entre les quartiers par la mise en place d'actions culturelles innovantes et intergénérationnelles	16 800	6 500		10 300
<i>Mieux Vivre</i>	« Mieux-Vivre » ensemble dans le quartier Louise Michel et environs	79 009	8 000		71 009
<i>CCAS d'Escaudain</i>					
	Accompagnement à la parentalité	40 300	4 500	4 500	31 300
	La vitalité, la tonicité, la forme : les ingrédients du bien-être	20 000	3 000	3 000	14 000
	Lutte contre les violences et les discriminations	40 500	12 500	12 500	15 500
	Prévention contre les pratiques addictives	29 500	2 500	2 500	24 500
<i>Nord Escaudain</i>	Redynamisation du quartier Couture-Savonnerie	19 500	5 000	5 000	9 500
<i>Ville d'Escaudain</i>	Ingénierie – Coordinateur CISPD	36 000	18 000* Dont 6 270 (Part Ville Escaudain)	18 000	
<i>A Toi de Jouer</i>	FPH	9 150	2 750		6 400
<i>A déterminer</i>	Conseil citoyen	12 000	2 000	5 000	5 000
<i>Iris Environnement</i>	Chantier école intercommunal pour l'insertion suivi socio-professionnel des publics prioritaires	228 200	42 310* Dont 13 258 (Part Ville Escaudain)	15 000	170 890
TOTALS Programmation Contrat de ville Escaudain - Fonctionnement		530 959	107 060	65 500	358 399

Délibération n° 13/08/2015 - Convention générale entre la Ville d'Escaudain et l'Association « Arts en mouvement en Ostrevent » - Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention générale réglant les engagements de l'association et de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14/08/2015 – Rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'arrondissement de Valenciennes –

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ce rapport.

Délibération n° 15/08/2015 – Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte-rendu annuel d'activité de ERDF pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du compte rendu d'activité de la distribution d'énergie électrique sur le territoire du syndicat présenté par ERDF pour l'année 2014.

Délibération n° 16/08/2015 - Distribution publique d'énergie électrique sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du contenu du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession de distribution publique d'électricité sur le territoire du syndicat pour l'année 2014.

Délibération n° 17/08/2015 - Subvention au C.C.A.S. d'Escaudain – Acompte 2016.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain un acompte d'un montant de 150.000 € sur la subvention 2016 et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2016 au chapitre 65 Article 657362 code fonctionnel 520 et que le mandatement de cet acompte interviendra en Janvier 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18/07/2015 - Subventions aux associations locales et régionales (3) – Année 2015.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 498 € à l'association Comité des Fêtes de la Cité Nervo et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°19/08/2015 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 20/08/2015 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 16 Décembre 2015
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT